



La lettre de la Coordination « AGE France » à ses Adhérents
(numérique et trimestrielle - parution le 25 du premier mois de chaque trimestre)

Avec l'accord intervenu sur le Plan de relance Européen de 750 Mrds € pour sept ans - 390 Mrds de subventions et 360 Mrds de prêts remboursables - notre Europe semble avoir franchi un pas décisif dans sa construction et dans les solidarités qui doivent en être nécessairement le socle, indispensable à la consolidation de sa place dans la sphère mondiale, même si l'on peut regretter la répartition - à la baisse - des subventions et certains attermolements ; il s'agit là d'une conséquence inattendue de la pandémie de Covid-19. Au-delà, la protection des enfants et des personnes âgées citée au chapitre III « Une Europe juste » du programme de la présidence allemande du Conseil de l'Union Européenne du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020 (voir en page 12 de l'annexe 1 au présent numéro de AGE News France) devient l'un des piliers de la solidarité Européenne qui ne peut que satisfaire les préoccupations de notre Coordination.
Les Administrateurs, Bernard Bazot – Claude Connan

Réunion de la COORDINATION AGE France du 25 mai 2020

Cette réunion s'est tenue en visio-conférence en raison du Covid-19 et de la mesure de confinement qui s'en est suivie

Candidatures au Conseil d'administration de AGE : le mandat « titulaire » de B. Bazot a été renouvelé comme celui « suppléant » de J.M. Hote ; C. Waret a été élu suppléant. Merci à Françoise Sauvage pour sa supervision du vote.

Réflexion stratégique 2022-2025 : une réunion de lancement s'est tenue le 15 mai ; C. Connan est au groupe de pilotage

Impact socio-économique du Covid-19 : De nombreux documents et prises de position ont continué à être élaborés par le Secrétariat à propos des conséquences de la crise générée par le Covid 19. Un document approfondi intitulé de façon quelque peu provocatrice « Focus on health but blind on long term care » (voir version quasi définitive en annexe 2) a été également rédigé comme réponse de AGE aux conclusions du Semestre européen. Des membres de plusieurs pays y ont contribué : l'Autriche, le Danemark, la France, l'Allemagne, Malte, les Pays Bas, l'Espagne et la Suède. Les membres français impliqués dans ce processus y ont été actifs, notamment Nicole Legrain s'est chargée de rédiger la contribution française (annexe 3) appuyée sur des témoignages de personnes directement confrontées à la gestion de la pandémie : médecins et psychologue en EHPAD, sur la base de deux témoignages issus de la région Alsacienne, région particulièrement touchée.

AGE Platform Europe : Le programme de la rentrée sera focalisé sur la Conférence organisée par nécessité du moment en format virtuel les 28 et 29 septembre, dans le cadre de la présidence allemande de l'UE par le grand ministre fédéral allemand des « affaires sociales » en partenariat avec AGE et le membre allemand BAGSO sur le thème des « droits des personnes âgées dans le contexte de la digitalisation/numérisation de l'économie et de la société » et des leçons à tirer de la crise du Covid 19 à cet égard.

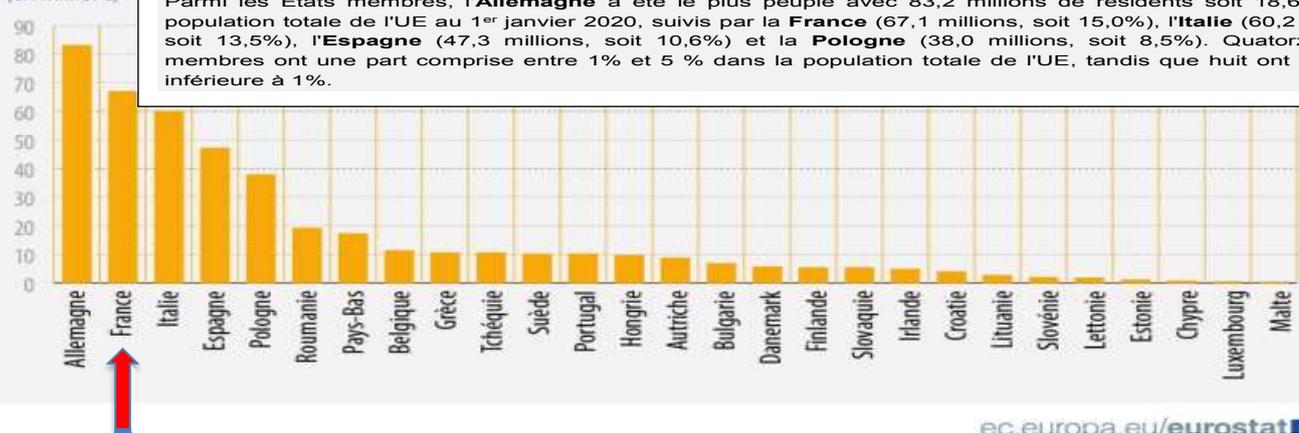
Réunion de rentrée : elle se tiendra le vendredi 11 septembre dans les locaux des Petits Frères des Pauvres. Nous accueillerons le nouveau secrétaire général de AGE Maciej Kucharczyk qui vient de prendre ses fonctions au 1^{er} juillet en remplacement d'Anne-Sophie Parent qui a œuvré pendant 18 années à la tête du Secrétariat d'AGE.



Population de l'UE à 27 : 447,7 millions au 1^{er} janvier 2020 : l'Allemagne est l'Etat membre le plus peuplé, Malte le moins peuplé

Population dans les États membres de l'UE au 1er janvier 2020

(en millions)



Parmi les États membres, l'Allemagne a été le plus peuplé avec 83,2 millions de résidents soit 18,6% de la population totale de l'UE au 1^{er} janvier 2020, suivis par la France (67,1 millions, soit 15,0%), l'Italie (60,2 millions, soit 13,5%), l'Espagne (47,3 millions, soit 10,6%) et la Pologne (38,0 millions, soit 8,5%). Quatorze États membres ont une part comprise entre 1% et 5% dans la population totale de l'UE, tandis que huit ont une part inférieure à 1%.

IMPORTANT : Les documents qui peuvent être cités dans le texte ne sont pas nécessairement joints à l'envoi de la lettre. Dans ce cas, ils sont précédés du sigle « SI » et sont consultables sur le site internet sous leurs rubriques correspondantes.